

# L'Acadie, la France et l'empowerment

**L'établissement, la survie et le développement de communautés acadiennes tiennent autant de la volonté d'individus qu'aux hasards de l'histoire. D'où la culture de l'empowerment, mot sans équivalent en français**

Par **André Magord**

L'emploi d'un terme anglophone dans ce titre ne fait pas allusion au phénomène du *chiac*<sup>1</sup>, ni à celui d'une vision quelque peu condescendante d'Acadiens que certains francophones majoritaires vouent à l'assimilation de longue date<sup>2</sup>. La raison pour laquelle ce terme est mis en exergue est qu'il n'a pas plus de traduction en France qu'en Acadie. L'«empowerment» qui signifie «se donner son pouvoir soi-même» n'a curieusement pas d'équivalent en France. Les processus correspondant à cette idée sont certes analysés dans les domaines de la psychanalyse ou de la politique mais pas

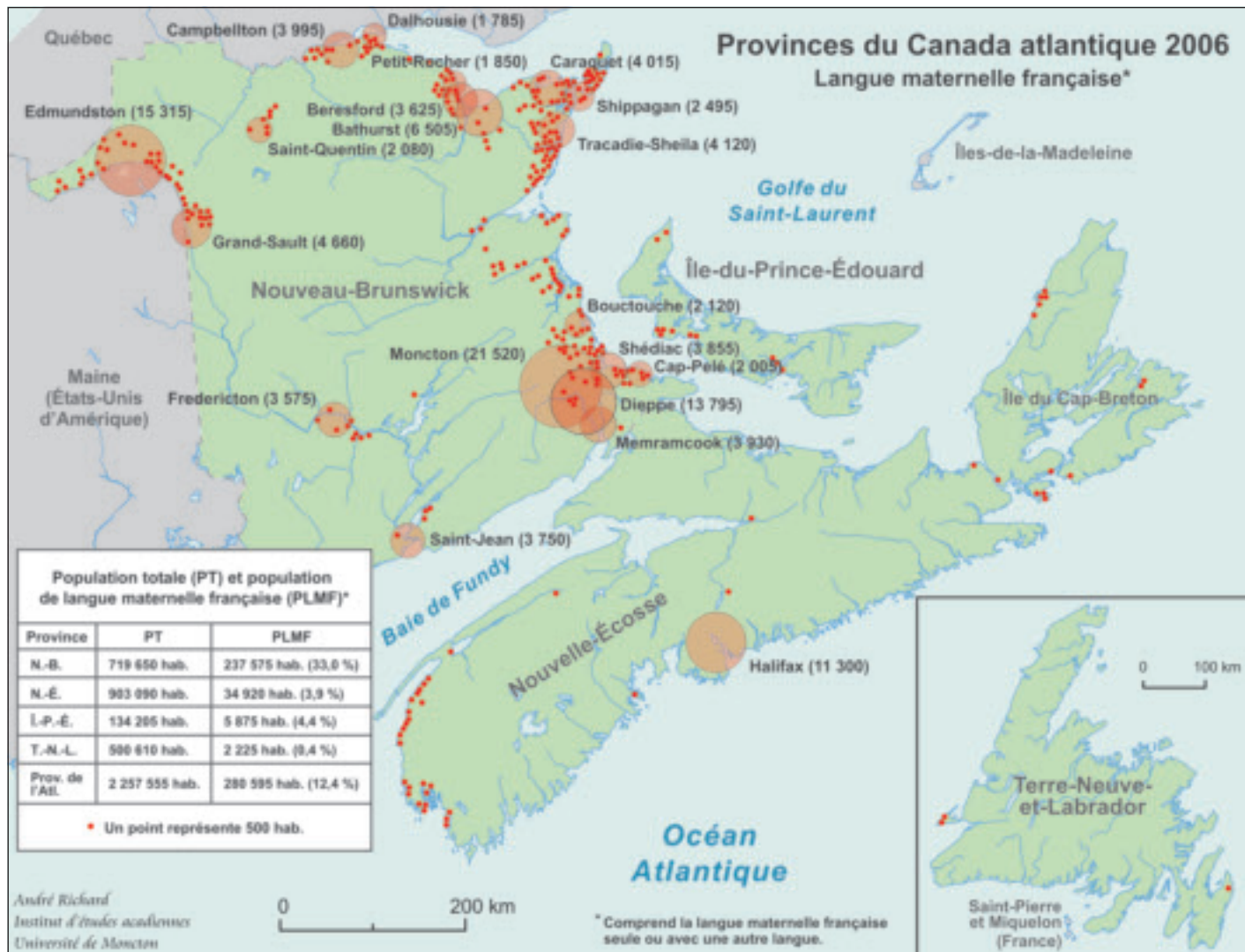
André Magord est maître de conférences en civilisation nord-américaine et directeur de l'Institut d'études acadiennes et québécoises à l'Université de Poitiers. Il a dirigé l'ouvrage collectif *L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes* (980 p., éd. IEAQ et CEA Université de Moncton).

ce terme est employé, entre autres, à propos des minorités ethniques qui dans les années 1970 se sont extirpées de la vision assimilatrice du «melting-pot». Il en fut de même pour les autres groupes victimes de discrimination, notamment les femmes et les homosexuels, qui ont opposé leur désir d'égalité à la vision conservatrice dominante.

Dans les années 1980-2000, l'«empowerment» a ensuite traduit, en Amérique du Nord, l'idée décomplexée de réalisation individuelle dans le contexte professionnel ou dans celui du développement personnel, entre autres. L'Acadie participe de cette vision nord-américaine bien plus que de l'image figée que l'on peut en avoir en France : celle des lointains cousins pittoresques qui jouent du violon et mangent du homard. Cette vision folklorique et la nostalgie qui l'accompagne reflètent avant tout notre désir d'originalité, dans une France qui pense encore ses dimensions régionale, nationale et multiculturelle en termes de clivages.

## **IDÉAUX RÉVOLUTIONNAIRES ET RÉALISATIONS TRONQUÉES**

L'Acadie est l'une des rares minorités ethnolinguistiques historiques à avoir survécu en Amérique du Nord. Ce constat étonnant n'a pourtant suscité que peu d'études visant à dévoiler les raisons de cette singularité. L'analyse des non-dits en cause s'annonce donc instructive en terme d'«empowerment». Une telle démarche permet de mettre au jour que l'établissement, la survie et le développement de communautés acadiennes tiennent autant à la volonté d'individus qu'aux hasards de l'histoire ou à la Providence. Dès le traité d'Utrecht, en 1713<sup>3</sup>, des Acadiens pris en tenaille entre les pouvoirs impérialistes français et anglais tentèrent de négocier un statut de neutralité. Ils cherchèrent à négocier leur allégeance au nouveau suzerain, le roi d'Angleterre, en échange du maintien de leur langue, de leur religion et, même si cela n'était pas



exprimable en ces termes à l'époque, de leur mode de vie propre où ils demeuraient leur propre maître, bref «empowered». Parmi les autres non-dits de l'histoire demeure celui de la survie des Acadiens après leur déportation, que leur coûtera leur volonté d'une vie non assujettie. Les grands traits de cette histoire sont connus sous les termes de «un siècle de silence», 1755-1860, puis d'une période de cléricalo-nationalisme, 1860-1960. L'histoire dans l'Histoire des Acadiens pendant ces deux siècles révélerait autant les raisons de leur survie que les faits de l'histoire officielle. Les Acadiens durent en effet résister à l'oppression de la majorité anglophone mais aussi à l'attitude discriminante des Québécois. Bien plus que les mythes, tel celui d'Évangéline, érigée en porte-étendard d'une nation acadienne, l'expérience concrète de la survie physique, matérielle et psychologique<sup>4</sup> explique leur aptitude à l'autodétermination identitaire. Aujourd'hui, un complexe d'infériorité continue d'être entretenu quant à la vie des Acadiens dans ces communautés quasi autarciques jusque dans les années 1950. A la même époque, la population anglophone, soutenue par ses institutions, se portait beaucoup mieux. Pourtant, quiconque connaît la vie de ces communautés acadiennes de près sait combien elles comp-

tent d'hommes et de femmes qui ont été des acteurs valeureux du maintien de leurs communautés. Ces personnes étaient animées du désir de préserver leur langue, leur religion, leur culture mais ils étaient aussi et peut-être surtout guidés par leur aspiration à préserver la liberté de leur singularité, dictée par les injustices de l'histoire mais aussi par le contexte du Nouveau Monde «terre d'opportunités nouvelles». Dans les années 1960, comme dans tout l'Occident, les verrous du conservatisme moral et politique allaient sauter en Acadie. Mai 1968<sup>5</sup> fut l'occasion d'une expression enfin publique de la richesse créative et de la dynamique du peuple acadien. Toutefois, les Acadiens ne sont pas allés au bout de leur «empowerment». Ils ont rattrapé une bonne partie de leur retard socioéconomique et structurel. Ils ont obtenu l'égalité des droits linguistiques dans la province du Nouveau-Brunswick ainsi que leur propre système d'éducation mais les droits constitutionnels et les institutions déresponsabilisent autant qu'ils soutiennent une communauté. A l'ère de la «globalisation<sup>6</sup>», de l'individualisme et du matérialisme triomphants, les repères qui servent l'existence collective s'estompent. Pour les Acadiens comme pour les Français, quarante ans après 1968, se pose fondamentalement la ques-

## singularité

tion du vivre ensemble, du sens à donner à l'organisation collective. En Acadie, ce questionnement est plus urgent encore car, depuis le début des années 2000, l'Acadie est entrée dans une phase d'assimilation ethnolinguistique. La question du sens à donner à un vécu collectif renvoie concrètement aux responsabilités non assumées de 1968 ; celles d'une quête de justice et d'équité menant à une solidarité réelle. L'«empowerment» serait en ce sens, en Acadie comme en France, d'oser l'analyse du décalage entre les idéaux révolutionnaires et les réalisations tronquées. Après le déverrouillage du plan moral, il nous reste à dévoiler nos propres aveuglements sur nos fonctionnements, notre confusion, notre instabilité émotionnelle, nos ego-, socio-, ethno-, centrismes, autant d'obstacles qui nous séparent de la sagesse réelle des idéaux auxquels aspire tout progressiste. L'«empowerment» devient alors le pouvoir de se voir tel que l'on est, en découvrant les obstacles réels à un agir émancipateur, c'est-à-dire qui nous relie les uns aux autres dans un but de progrès commun et continu. Cette démarche exige à la fois une observation constante de soi et une ouverture sensible à l'autre (Lévinas). Au plan collectif, cette exigence se traduit dans des idées de socialité active, de solidarité réelle, d'altérités constructives, de fraternité.

Au sein du microcosme acadien, le maintien d'une singularité implique le dépassement des schémas établis, ceux du nationalisme ethnique, du refuge dans les institutions officielles, de la fuite dans le matérialisme et dans la virtualisation médiatique et technologique des existences. Le maintien d'une singularité, pour cette minorité, dépendra de sa capacité à

transcender, comme elle a déjà su le faire, ses représentations, ses inerties et les contingences de l'époque, afin de se redonner le pouvoir de renouveler sa raison d'être. Cette problématique qui questionne concrètement leur survie peut alors éclairer des peuples majoritaires, comme les Français de France, qui perçoivent beaucoup plus difficilement la gravité de leur incohérence et la nécessité d'une remise en question fondamentale, dans les faits, c'est-à-dire une déconstruction de nos certitudes personnelles et collectives. A l'occasion des nombreux contacts qui auront lieu avec les Québécois, dans le contexte du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec et avec les Acadiens dans celui du Congrès mondial acadien de 2009, souhaitons que des échanges fructueux pourront avoir lieu sur nos aspirations communes à réduire les décalages entre nos idéaux et nos engagements et sur nos désirs de renouer avec des projets d'existence commune cohérente. ■

1. Le chiac est parlé dans différentes parties de l'Acadie. Cette variété de langue, ou langue à part, selon les observateurs, est construite à partir de la langue française d'Acadie avec des ajouts de mots et constructions syntaxiques empruntés à la langue anglaise.
2. Je parle ici de l'ethnocentrisme français mais aussi de celui des Québécois qui, à partir de leur mouvement indépendantiste des années 1960, ont voué les autres minorités franco-canadiennes à la disparition.
3. Ceux qui souhaitent un résumé de l'histoire acadienne peuvent consulter le site : <http://www.cyberacadie.com/acadhist.htm>.
4. Notamment face à l'oppression du clergé qui cherche à éliminer la culture populaire et plus particulièrement sa dimension festive.
5. La première thèse consacrée à ce sujet en Acadie vient d'être soutenue : Joël Belliveau, «Tradition, libéralisme et communautarisme durant les Trente glorieuses : les étudiants de Moncton et l'entrée dans la modernité avancée des francophones du N.-B.», 2008.
6. L'impact des phénomènes de mondialisation, appelés communément globalisation au Canada, est beaucoup plus marquant au sein d'une minorité.

### REPÈRES CHRONOLOGIQUES DE LA NOUVELLE-FRANCE

1524 : Voyage sur le littoral nord-américain de Giovanni da Verrazzano qui nomme la Nouvelle Angoulême (New York).  
1534 : Premier voyage de Jacques Cartier au Canada.  
1600 : Fondation du poste de traite de Tadoussac.  
1603 : Expédition au Canada de François Gravé du Pont, accompagné de Champlain. Alliance franco-algonquienne.  
1604 : Expédition de Pierre Dugua de Mons, accompagné de Champlain et de Jean de Biencourt. Etablissement à l'île Sainte-Croix.  
1605 : Fondation de Port-Royal en Acadie par Pierre Dugua de Mons.  
1608 : Fondation de Québec par Champlain.  
1654-1670 : Occupation anglaise de l'Acadie.

1699 : Fondation de la Louisiane par Pierre Le Moyne d'Iberville.  
1713 : Traité d'Utrecht : la France perd l'Acadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson.  
1718 : Fondation de la Nouvelle-Orléans.  
1720 : Fondation de Louisbourg.  
1745-1749 : Occupation anglaise de l'île Royale.  
1755 : Le Grand Dérangement, déportation des Acadiens.  
1756 : Déclenchement de la guerre de Sept Ans en Europe.  
1758 : Chute de Louisbourg.  
1759 : Chute de Québec.  
1760 : Chute de Montréal.  
1762 : Traité de Fontainebleau : cession de la Louisiane à l'Espagne.  
1763 : Traité de Paris : fin de la guerre de Sept Ans, perte du Canada au profit de l'Angleterre, la France conservant Saint-Pierre-et-Miquelon.  
1764 : Fondation de Saint-Louis (Missouri).

1774 : Québec Act.  
1800 : Traité secret de San Ildefonso : l'Espagne restitue la Louisiane occidentale à la France.  
1803 : Napoléon vend la Louisiane aux États-Unis.

### LE FAIT ACADIEN EN FRANCE

Sur ce thème, le Comité des amitiés acadiennes propose une journée d'études avec l'IEAQ et le laboratoire Mimmo de l'Université de Poitiers.

Départ triomphal le 8 mai dans le vieux port de La Rochelle de la grande traversée de l'Atlantique, organisée par la ville dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec. Après une journée de festivités qui ont attiré plusieurs dizaines de milliers de personnes, le majestueux Belem et la flottille de 45 bateaux ont levé l'ancre.  
Photo Patrick Lavaud

